

## IL POURRAIT ÊTRE RÉINTÉGRÉ DANS SA FONCTION DE DIRECTEUR



*Bastien Cazals est ressorti de l'audience avec l'espoir de voir annuler son blâme et d'être bientôt à nouveau directeur de son école. REDOUANE ANFOUSSI*

### **Justice. Le tribunal administratif de Montpellier examinait mercredi les 6 recours déposés par Bastien Cazals, l'enseignant désobéisseur de Saint-Jean de Védas.**

Tout a commencé comme du Boris Vian. « Monsieur le président, je vous fais une lettre... » Le déserteur s'appelait Bastien Cazals, c'était en novembre 2008. Cet enseignant directeur d'une école maternelle à Saint-Jean de Védas décidait d'entrer en désobéissance comme on entre en résistance, persuadé que la réforme Darcos mettait à mal l'école républicaine. En refusant de renseigner le fichage centralisé des écoliers via Base Elèves et de mettre en place l'aide personnalisée, Bastien Cazals s'est attiré une avalanche de représailles de la part de sa hiérarchie. Qui est allée jusqu'à le démettre de sa fonction de directeur en août 2009.

Mardi, la justice était chargée d'examiner les six recours déposés auprès du tribunal administratif de Montpellier pour contrer les foudres de l'Inspection d'Académie. Contestation des 12 jours de retrait de salaire de décembre 2008 ; des 24 jours de retrait de salaire de mai 2009 ; du blâme (juillet 2009) ; du retrait de la fonction de directeur (août 2009) ; du refus de promotion (décembre 2009) ; et requête indemnitaire suite au refus de promotion.

Une armada punitive déployée contre ce fonctionnaire récalcitrant qui pourrait bien être contrariée. Car si la décision est mise en délibéré (elle devrait être connue d'ici une quinzaine de jours), le rapporteur public est partisan de l'annulation du blâme et de la réintégration de Bastien Cazals dans ses fonctions de directeur. Alors qu'il a fait lundi sa rentrée en tant que simple enseignant, si la proposition du rapporteur public était suivie, Bastien Cazals reprendrait les rênes de l'école Louise Michel de Saint-Jean de Védas dans le mois suivant le rendu de la décision.

### **« Un coup porté à l'autoritarisme »**

Pour les autres dossiers en revanche, les retraits de salaire et le refus de promotion, le rapporteur public propose de rejeter les recours. « C'est un symbole fort pour moi d'être réintégré dans ma fonction de directeur, surtout à compter de septembre 2009, c'est-à-dire de façon rétroactive. C'est un coup assez fort porté à l'autoritarisme de l'administration. Pour ce qui est des retraits de salaires, nous ferons appel si les conclusions du rapporteur public sont suivies », commente le principal intéressé à la sortie de l'audience. Des retraits de salaire qui représentent une perte globale « d'environ 3 000 euros, si on considère que je ne suis pas passé au 6ème échelon comme ça aurait dû être le cas de manière assez automatique : je faisais partie de la tranche de ceux qui étaient promouvables ». A quoi s'ajoutent quelque 4 000 euros de frais de justice. Comme quoi la liberté d'expression a un prix. Que Bastien Cazals assure qu'il sera toujours prêt à payer : « Je vais rester un prof qui défend l'école. La désobéissance est un moyen parmi d'autres. Je ne suis pas désobéisseur professionnel, je suis enseignant et je continue à enseigner. Mais s'il le faut, je m'opposerai ». Car près de trois ans et un livre\* plus tard, rien ne lui paraît aller mieux. Au contraire. « J'étais en dessous de ce qui se produisait. La réalité a dépassé ce que j'ai pu écrire dans le livre, notamment sur les questions de fichage des enfants qui sont, à mon avis, les plus problématiques actuellement. »